

Cas pratique - Entreprise individuelle ou sociétaire

Par **Shiroo**, le **08/01/2023** à **21:51**

Bonjour/Bonsoir,

J'ai reçu un cas pratique en droit de l'entreprise à rendre pour le 09/01 à 17h00 et j'aurai besoin de pistes pour mon argumentation.

Voici le cas pratique :

Monsieur Albert MUDA est cuisinier au sein de la société de restauration collective BONREPAS. Depuis plusieurs années, Monsieur MUDA rêve de créer sa propre entreprise. Il a aujourd'hui un projet bien précis, qui est de se mettre à son compte en créant une entreprise de restauration à domicile pour personnes âgées, avec un nouveau concept de plats bio et adaptés à la santé des personnes du troisième âge. Habitant dans le Roussillon, où la proportion de personnes âgées est importante, il croit à son succès, même s'il appréhende de quitter son statut de salarié pour se lancer dans l'activité entrepreneuriale. Disposant de la maison familiale que lui ont léguée ses parents, il dispose déjà des locaux, dans lesquels pourrait se dérouler la future exploitation. Si les affaires démarrent bien, il envisage d'acheter un local qui abriterait cette activité. Monsieur MUDA estime son investissement de départ à la somme de 120.000 euros. Outre le matériel de cuisine, Monsieur MUDA sait qu'il devra investir dans plusieurs moyens de locomotion afin que soient acheminés les repas à domicile.

Deux de ses amis, à qui il a parlé de son projet semblent intéressés, mais peu désireux de se lancer dans l'immédiat dans l'aventure. Monsieur MUDA a cru comprendre qu'ils le rejoindraient s'il arrivait à démontrer le caractère viable de l'opération. Monsieur MUDA craint que cette activité projetée l'expose d'une part à des risques inconsidérés, surtout qu'il possède comme il a été dit la maison familiale, à laquelle il tient. En outre, il est marié sous le régime légal de communauté, et a deux enfants en bas âge. D'autre part, Monsieur MUDA redoute des charges trop importantes qui absorberont toutes ses recettes, et ne lui laisseront aucun revenu. Monsieur MUDA, avant de se décider, vient consulter le cabinet de conseil en création d'entreprise que vous dirigez, afin notamment de savoir s'il est préférable pour lui de s'orienter **vers le choix d'une entreprise individuelle ou d'une entreprise sociétaire.**

Merci d'avance pour votre temps.

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/01/2023** à **00:15**

Bonsoir

Nous vous aiderons que si vous apportez vous mêmes des éléments de réflexion démontrant que vous avez déjà réfléchi sur le sujet.